

6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:
 - Le bulletin de vote doit être reçu au bureau de la greffière au plus tard le vendredi 10 juin 2022 à 16 h 30.
 - Les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'auront pas reçu le bulletin de vote pourront communiquer avec la greffière afin de l'obtenir à compter du 6 juin 2022.
7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 12 juin 2022 à partir de 20h30 à l'hôtel de ville.

Pour voter, vous devez être inscrit sur la liste référendaire.

Vous devez vous identifier en présentant l'un des documents suivants :

- **Votre permis de conduire ;**
- **Votre carte d'assurance maladie ;**
- **Votre passeport canadien.**

8. Vous pouvez joindre la greffière à l'adresse suivante : 843, avenue du Palais, Saint-Joseph-de-Beauce et au numéro de téléphone suivant : 418 397-4358 poste 228.

Donné à Saint-Joseph-de-Beauce, le 13 mai 2022

Danielle Maheu
Greffière